★★★

Cérémonie des traités de 2026
Promouvoir les traités multilatéraux – sauvegarder l'humanité

Rapport final

22 septembre – 25 septembre 2026

Au cours de la Cérémonie des traités de 2026, vingt-deux (22) **États** ont effectué trente-six (36) **actions** relatives aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général. Un (1) État a été représenté par son **Chef d'État**, un (1) État a été représenté par son **Chef de Gouvernement**, dix-sept (17) États ont été représentés au **niveau ministériel**, deux (2) États ont été représentés au **niveau des ambassadeurs** et un (1) État a été représenté à un **autre niveau**.

Au total, une (1) acceptation, sept (7) adhésions, treize (13) ratifications et quinze (15) signatures, telles que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies :

Désarmement

- **Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (New York, 7 juillet 2017)** (Signature par le Gabon)

Environnement

- **Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Helsinki, 17 mars 1992)** (Adhésion par le Bénin)

- **Amendements des articles 25 et 26 de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Madrid, 28 novembre 2003)** (Acceptation par le Bénin)

Droits de l'homme

- **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (New York, 16 décembre 1966)** (Ratification par l'Andorre)

- **Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (New York, 16 décembre 1966)** (Signature par le Timor-Leste)

Droit de la mer

- **Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (New York, 19 juin 2023)** (Ratification par l'Allemagne, l'Australie, le Brunéi Darussalam, le Liban, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Zimbabwe)

Questions pénales

- **Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (New York, 9 décembre 1994)** (Adhésion par Saint-Marin)

- **Protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (New York, 8 décembre 2005)** (Adhésion par Saint-Marin)

- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Kampala, 10 juin 2010)** (Ratification par l'Irlande)

- **Amendement à l'article 124 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (La Haye, 26 novembre 2015)** (Ratification par l'Irlande)

- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Armes qui utilisent des agents microbiens ou autres agents biologiques, ainsi que des toxines) (New York, 14 décembre 2017)** (Ratification par l'Irlande)

- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Armes ayant comme principal effet de blesser par des éclats qui ne sont pas localisables par rayons x dans le corps humain) (New York, 14 décembre 2017)** (Ratification par l'Irlande)

- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Armes à laser aveuglantes) (New York, 14 décembre 2017)** (Ratification par l'Irlande)

- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Fait d'affamer délibérément des civils) (La Haye, 6 décembre 2019)** (Ratification par l'Irlande)

- **Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 15 novembre 2000)** (Adhésion par l'Andorre)

- **Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 31 mai 2001)** (Adhésion par l'Andorre)

- **Convention des Nations Unies contre la corruption (New York, 31 octobre 2003)** (Adhésion par l'Andorre)

- **Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité ; Renforcement de la coopération internationale pour la lutte contre certaines infractions commises au moyen de systèmes d'information et de communication et pour la communication de preuves sous forme électronique d'infractions graves (New York, 24 décembre 2024)** (Signature par l'Albanie, le Botswana, le Gabon, l'Inde, l'Indonésie, le Kirghizistan, le Koweït, la Lituanie, la Norvège, le Royaume des Pays-Bas, Saint-Marin, le Timor-Leste et le Yémen)

Privilèges et immunités, relations diplomatiques et consulaires, etc.

- **Convention de Vienne sur les relations consulaires (Vienne, 24 avril 1963)**
  (Adhésion par Saint-Marin)

★★★